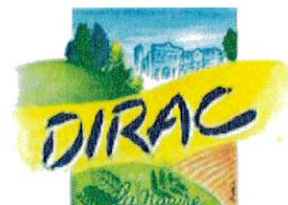


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025202-DE
Reçu le 09/04/2025

délibération :
D_2025_2_2

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Monsieur Anthony DOUET, Adjoint, pour le Maire empêché.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 31 Mars 2025

Présents : 14

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 17

Objet : Budget Commune :
Affectation du Résultat 2024

Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur LAFENETRE Pascal
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame MONTEGU Bénédicte

Secrétaire de Séance : Madame Annick CHEVALERIAS

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui fait apparaître :

<u>Reports 2023 :</u>	
Excédent reporté de la section Investissement	242 680.91
Excédent reporté de la section Fonctionnement	554 463.18
<u>Solde d'exécution 2024 :</u>	
Déficit (001) de la section Investissement	- 382 141.36
Excédent (002) de la section Fonctionnement	+ 220 793.11
<u>Reste à réaliser :</u>	
En dépenses	0.00
En recettes	0.00
<u>Besoin net de la section Investissement :</u>	
	139 460.45

et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Déficit d'Investissement cumulé reporté (R001) : **139 460.45 €**
Excédent de fonctionnement reporté (R002) : **635 795.84 €**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 09/04/2025

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint
Anthony DOUET